



FAITS SAILLANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN décembre 2006

ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE

Le **4 décembre 2006**, avait lieu l'élection partielle municipale. Les résultats ont révélé que la citoyenne **Jocelyne Bossé** a accumulé le plus grand nombre de voix. Son **assermentation officielle est prévue le 19 décembre prochain à compter de 19h à la salle du Conseil municipal**, et ce, en vertu de la Loi sur les élections municipales. Toute l'équipe municipale souhaite la chaleureuse bienvenue à la nouvelle conseillère Jocelyne Bossé.

SAISON HIVERNALE

Afin de faciliter le travail du contractant lorsqu'il effectue le déblaiement, veuillez s'il-vous-plaît, ne pas stationner des véhicules le long des rues principales et secondaires entre 21h et minuit, et ceci, jusqu'au 30 avril 2007. Nous faisons donc appel à votre coopération afin d'éviter les désagréments d'une contravention. La Ville désire rappeler une fois de plus à tous les résidents qu'en vertu de l'article 69(1) de la Loi sur la voirie, **il est interdit de pousser de la neige** sur les rues municipales, les trottoirs et dans les fossés et de transporter de la neige de l'autre côté de la rue. Le surplus de neige accumulé par le véhicule de déblaiement dans l'entrée de chaque résidence doit être ramassé par le propriétaire. Si chacun veille à ramasser sa propre neige, aucune plainte ne sera signalée. De plus, il importe de respecter les entrées privées; c'est-à-dire éviter d'entrer dans une cour pour effectuer un virage demi-tour. Enfin, nous demandons aux résidents durant la saison hivernale, de faire preuve de bonne collaboration et de respect envers chacun-e, que ce soit lors du déblaiement de votre propriété ou lors des travaux de déblaiement général par le contractant. L'hiver est déjà bien amorcé et il importe de demeurer prudent et compréhensif durant cette saison.

RETOUR DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Suite à l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence aux termes du Nouveau pacte pour les villes et les collectivités de 2005-2015 (FTE) conclue le 24 novembre 2005, le Conseil de la Ville de Saint-Quentin a adopté le 5 décembre dernier son **plan quinquennal en immobilisations 2007-2011**. Le plan inclut des projets environnementaux selon les critères du programme, notamment un **barrage avec pelle amovible à l'usine de filtration** en vue de l'élimination de la rétention des sédiments à la prise d'eau, l'**installation de compteurs d'eau aux propriétés ciblées**, l'**aménagement d'une prise d'eau brute pour usage industriel**, la **transformation d'un site contaminé en parc avec espaces verts et l'aménagement d'un sentier pédestre**. Ce plan quinquennal permettra à la Municipalité de recueillir la somme de 465 000.00\$ sur une période de cinq ans, en vue de la réalisation de ces projets.

ARRÊTÉ SUR LES COLPORTEURS

Plusieurs citoyens ignorent l'existence de l'arrêté no 07-90-04 portant sur les colporteurs. Les marchands ambulants de même que les colporteurs qui se présentent à votre domicile en faisant du porte à porte doivent obtenir un permis de colporteur de la Municipalité. **Il est dans l'intérêt de chaque citoyen de demander au colporteur de lui présenter son permis qui est approuvé par le Conseil municipal** et signé par la Greffière. Pour plus d'information, n'hésitez pas à me contacter au sujet de cet arrêté ou tout autre arrêté municipal en vigueur.

DIVERS

La Ville de Saint-Quentin est toujours **à la recherche d'un candidat-e** afin de siéger au sein du **comité aviseur en matière d'urbanisme** pour un mandat se terminant le 31 décembre 2007. Pour information: 235-2425.

Rappelons à la population que depuis le début du mois de juillet, les **bureaux municipaux sont fermés les vendredis à compter de midi**. De plus, à partir de janvier 2007, les rencontres avec **la direction générale** (Mad. Suzanne Coulombe) et la **direction des finances et opérations** (M. Roger Cyr) fonctionneront sur rendez-vous. Je vous invite à consulter le site web de la Ville pour l'horaire des réunions du Conseil au www.saintquentin.nb.ca. Vous y retrouverez également le calendrier des activités, l'information communautaire et une foule de renseignements utiles. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer à l'Hôtel de Ville au numéro 235-2425, il nous fera plaisir de vous renseigner.

Veillez noter que les **bureaux seront fermés du 25 décembre au 2 janvier inclusivement**. En ce début de la période des fêtes, il me fait plaisir, au nom de toute l'équipe municipale, de transmettre à chacun et à chacune d'entre vous, nos voeux les plus chaleureux pour un **merveilleux Noël et une année 2007 où la santé, la gaieté et la prospérité feront partie du quotidien!** - Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière.